

Publicité comparative
Sur la base de relevés de prix drive (sur internet) pour Leclerc, Carrefour et Intermarché
Et sur la base de prix supermarchés pour Lidl

La présente méthodologie détermine les critères pris en compte pour l'analyse des prix de Leclerc, Carrefour et Intermarché dans le cadre de la publicité comparative dont Lidl est à l'initiative. Il sera notamment détaillé les éléments suivants :

- Les enseignes concurrentes citées dans la publicité comparative disposent de drives.
Les prix des enseignes concurrentes ont fait l'objet d'une extraction des sites internet de leurs drives permettant de disposer pour les prix de vente consommateurs TTC, d'une source fiable à un jour fixe.
- Les prix des enseignes concurrentes et ceux de Lidl sont relevés à date fixe, le même jour.
- Les prix de Lidl ont fait l'objet d'une extraction des fichiers de caisse. Il est précisé que Lidl est une enseigne 100 % intégrée, pratiquant une politique de prix unique « toute France* », assurant à l'analyse une base de comparabilité homogène (*métropolitaine).
- Lidl détient 1600 supermarchés dont 60% d'entre eux ont une surface de vente comprise entre 300m² et 1000m², et 40% d'entre eux ont une surface de vente comprise entre 1000m² et 1700m².

I) Définition des termes utilisés

Les termes suivants sont préalablement définis :

Marque de distributeur (MDD) : marque de l'enseigne de grande distribution que l'on retrouve uniquement dans les rayons de l'enseigne titulaire de la marque (ex : Envia est une MDD Lidl).

Seuls sont pris en compte dans la présente analyse, les produits MDD de chacune des enseignes qui correspondent aux 2 critères objectifs et vérifiables listés dans la présente méthodologie.

Drive : désigne les drives alimentaires en France Métropolitaine accolés ou non aux magasins.

II) Périmètre de l'analyse comparative

- La comparaison est réalisée sur les 3 univers produits suivants :
 - Epicerie (sucrée/salée)
 - Produits frais libre-service
 - Surgelés
- Comparaison de prix sur la base du nombre de produits suivants :

Enseigne comparée	Nombre de produits MDD comparés
Leclerc	3
Carrefour	3
Intermarché	3

- Date de relevé : le 07 octobre 2025

La comparaison s'effectue sur les prix relevés sur internet sur les sites drive des enseignes Leclerc, Carrefour et Intermarché.

Il est précisé que le produit est comparé dès lors qu'il est présent dans le drive de l'enseigne concurrente, qu'il s'agisse d'un drive magasin ou d'un drive entrepôt.

Les détails du produit comparé est disponible sur le lien ci-après : <https://www.lidl.fr/c/lidl-est-moins-cher/s10027822>

- Les prix relevés pour Lidl sont ceux extraits des fichiers de caisses le même jour que ceux extraits des sites internet drive.

III) Drives comparés

L'analyse porte sur une liste de drives Leclerc, Carrefour, Intermarché disponible ci-après : <https://www.lidl.fr/c/lidl-est-moins-cher/s10027822>

Enseigne	Date de relevé de prix	Nombre de Drives comparés
Leclerc	07/10/2025	18
Carrefour	07/10/2025	18
Intermarché	07/10/2025	27

IV) Critères de comparabilité des produits MDD

Les critères cumulatifs de comparabilité des produits MDD ont été définis par Lidl et le laboratoire assermenté SENSOR E PANEL, 12 rue Jacques Auriol, 63100 Clermont-Ferrand.

1. Matières premières comparables (ex : madeleine pur beurre et madeleine matières grasses végétales ne sont pas comparables)
Et pour lesquels il n'y a pas de différence majeure dans la composition des ingrédients majoritaires. Avec pour précision : s'agissant de l'ingrédient phare que l'allégation produit pourrait mettre en avant, la liste des produits comparables ne retient que les produits Lidl présentant une garantie de qualité supérieure pour le consommateur (*exemple : un produit Lidl à base de lait origine France pourra être comparé à un produit concurrent à base de lait origine Union Européenne (UE) ou de lait origine France*). Dans le cas inverse, le produit Lidl ne serait pas retenu dans la liste des produits comparés.
2. Grammage (poids net) : le poids net du produit du concurrent ne doit pas être inférieur au poids net Lidl - 20%.
Exemple : Si le produit Lidl pèse 100g, le produit du concurrent ne doit pas être inférieur à 80g (100g - 20% = 80g) pour être comparable.

Les produits MDD ne remplissant pas les 2 critères cumulatifs précités sont exclus de l'analyse.

Le laboratoire SENSOR E PANEL garantit l'exacte comparabilité et le respect de ces critères.

V) La fiabilité, les contrôles ?

La cohérence des prix relevés est systématiquement contrôlée.

Le prix de référence utilisé est toujours le prix de vente TTC.

Les produits en promotion ayant un impact direct sur le prix payé par le consommateur (remises immédiates, 0 gaspi, soldes...) sont exclus de l'analyse, qu'ils soient vendus chez Lidl, Leclerc, Carrefour ou Intermarché.

VI) Comment sont relevés les prix ?

- Par qui et comment ?

Le relevé de prix a été réalisé par Lidl, en récoltant à la date précise et pour le produit identifié, les prix pratiqués dans les drives des villes mentionnées dans la publicité, et listées ci-après : <https://www.lidl.fr/c/lidl-est-moins-cher/s10027822>

VII) Quelles dates de relevé ?

Les prix ont été relevés le 07/10/2025.

VIII) Demande d'informations

Lidl reste disponible pour tout complément d'information à l'adresse suivante : contact@Lidl.fr